



Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Mémoire du Regroupement national
des conseils régionaux de l'environnement
du Québec (RNCREQ)

3 mars 2003

Rédaction

Philippe Bourke, directeur général, RNCREQ

Rose-Hélène Philippet, agente de développement durable

Collaboration

Christine L'Heureux, linguiste

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

1255, rue University, bureau 514
Montréal (Québec) H3B 3V8

Tél. : (514) 861-7022
Télec. : (514) 861-8949
Site Internet : www.rncreq.org
Courriel : philippe.bourke@rncreq.org

© 2003

AVANT-PROPOS

Le RNCREQ aurait espéré que la présente consultation porte sur l'ensemble de la problématique agricole, et non pas uniquement sur sa manifestation la plus éloquente, soit la production porcine. Minimale, on aurait dû cibler la problématique globale de la gestion par lisier à laquelle se convertissent de plus en plus les élevages bovins notamment.

Nous espérons que la commission prendra néanmoins le soin d'adresser cette problématique dans une optique beaucoup plus large. L'ensemble du développement agricole et agroalimentaire et nous dirions même l'ensemble du développement économique réalisé au cours des 30 dernières années n'a pas été fait dans le respect des principes de développement durable.

Nous espérons aussi et surtout que cette consultation, qui s'appuie directement sur la notion de développement durable, sera une occasion pour sensibiliser les Québécois et Québécoises aux principes fondamentaux qui guident ce concept (équité intergénérationnelle, respect de l'environnement, transparence, rentabilité collective, etc.) et qu'il pourra amener, chez eux, à la prise de conscience des limites de la croissance. Même s'il s'agit d'un concept auquel tous adhèrent, son interprétation diffère parfois sensiblement.

Pour le RNCREQ, le développement anticipé à long terme est fort différent de la croissance. Il nous faut donc sortir de la logique économique traditionnelle qui veut que sans croissance, toute activité économique est voué à l'échec. Développer, ça ne veut pas nécessairement dire «faire plus», mais plutôt «faire mieux». Ce nouvel objectif doit être perçu comme un défi qui permet lui aussi d'accroître la compétence et l'expertise mais cette fois dans l'optique de l'amélioration et de la préservation de la qualité de vie de tous.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
A. INTRODUCTION	5
DESCRIPTION ET HISTORIQUE DES CRE.....	5
PHILOSOPHIE ET MODE D'INTERVENTION.....	5
INTÉRÊTS DES CRE POUR LE DOSSIER AGRICOLE.....	5
B. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGRICULTURE.....	7
QU'EST CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?	7
COMMENT APPLIQUER CE CONCEPT AU DOMAINE DE L'AGRICULTURE?	7
EXEMPLES D'INITIATIVES EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	8
C. MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE PORCINE	10
D. POURQUOI CETTE PROBLÉMATIQUE PERSISTE-T-ELLE ?	11
LE LISIER : PROBLÈME OU SOLUTION ?	11
UN MANQUE ÉVIDENT DE VOLONTÉ POLITIQUE	11
PAS SUFFISAMMENT D'EFFORTS DE SENSIBILISATION.....	13
E. LES RECOMMANDATIONS DU RNCREQ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE.....	14
MESURES GÉNÉRALES	14
Valoriser les déjections animales	14
Une volonté politique affirmée et des moyens appropriés.....	14
Des efforts importants pour la formation et pour la sensibilisation	15
MESURES SPECIFIQUES	17
Le bassin versant comme unité de gestion.....	17
Appui à l'agriculture biologique.....	17
Protection des sols, des rives et cours d'eau.....	17
Réduire l'usage des pesticides.....	17
Aménagement et planification	18
CONCLUSION	18

A. Introduction

DESCRIPTION ET HISTORIQUE DES CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec¹, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec.

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a quant à lui pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement (CRE) et d'émettre des opinions publiques en leur nom. En regroupant et en représentant ainsi l'ensemble des régions du Québec, il facilite les échanges d'expertise entre les régions, assure la diffusion de la vision particulière des CRE et encadre les relations avec les intervenants politiques, sociaux, économiques et environnementaux au niveau national. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Pour l'année 2002-2003, les 16 CRE comptent ensemble près de 1 500 membres, soit 278 organismes environnementaux, 269 gouvernements locaux, 259 organismes parapublics, 144 corporations privées, 422 membres individuels et 92 autres organismes. Le RNCREQ est présidé par M. Guy Lessard et dirigé par M. Philippe Bourke.

PHILOSOPHIE ET MODE D'INTERVENTION

Les 16 CRE ont pour mandat de promouvoir le développement durable au Québec. Pour eux, mettre en pratique les principes du développement durable, c'est considérer la société, l'économie et l'environnement comme des éléments d'un système s'appuyant mutuellement et automatiquement pris en considération avant qu'une décision ne soit prise. Sa mise en œuvre suppose que les ressources soient traitées en fonction de leur pleine valeur, tant future qu'actuelle, et offre l'espoir véritable que le développement économique n'entraînera pas la dégradation de l'environnement.

Guidés par ces principes et ces valeurs, les CRE forcent la réflexion et l'action afin d'obtenir des consensus autour de la résolution de problématiques environnementales régionales et nationales.

INTÉRÊTS DES CRE POUR LE DOSSIER AGRICOLE

Les conseils régionaux de l'environnement, ainsi que leurs groupes membres, ont toujours démontré un intérêt manifeste pour le domaine de l'agriculture québécoise. Conformément à leur mission, les CRE veulent s'assurer que le développement de l'agriculture au Québec se fonde sur les principes du développement durable et, notamment, sur la conciliation du respect de l'environnement, de la vitalité économique, de l'épanouissement social ainsi que de l'équité entre peuples et entre générations.

Jusqu'ici, les activités et réalisations des CRE ont apporté de nombreuses retombées positives pour le développement durable de l'agriculture au Québec.

Malgré cela, le RNCREQ constate que deux grandes problématiques continuent de prendre de l'ampleur. D'une part, certaines pratiques agricoles continuent d'entraîner des impacts

¹ À l'exception de la région Nord-du-Québec.

considérables, non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la santé et la qualité de vie des populations. À l'opposé, le développement anarchique du tissu urbain poursuit sa progression au détriment de la zone agricole, ce qui accentue les conflits d'usage et restreint les possibilités de pratiquer l'agriculture. Ces problématiques globales dépassent le cadre des actions locales et régionales et commandent des interventions à d'autres niveaux.

C'est pour cette raison que depuis quelques années, le RNCREQ joint sa voix à celle d'autres intervenants majeurs de la société québécoise afin de réclamer des mesures gouvernementales visant à assurer un développement durable de l'agriculture, ainsi qu'une cohabitation harmonieuse en milieu rural.

B. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGRICULTURE

QU'EST CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Le concept de développement durable a été popularisé par le rapport Bruntland² et est ainsi devenu une question politique, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Le rapport a eu un effet catalyseur en tant que source de nouvelles discussions et réflexions sur l'orientation que l'on souhaite donner à l'évolution des activités humaines.

Le développement durable est un concept ouvert et c'est peut-être cela qui lui donne sa valeur car il devient ainsi un concept mobilisateur. Il permet de respecter la diversité des situations et des pays (Antoine S., 1998). Les principes très larges qu'il sous-tend rendent toutefois difficile son intégration. Conséquemment, il importe d'en clarifier la définition.

« Le développement durable est une notion conservatrice et pratique puisqu'elle peut fonctionner dans le cadre traditionnel de la théorie économique. Il s'agit donc d'une option économique plutôt qu'une solution de rechange à l'économie. Le développement durable ne propose pas d'ignorer l'économie, mais simplement de l'aborder dans une perspective sensiblement différente » (Brooks, David, 1990). Si le développement durable demeure une option économique, il n'en reste pas moins que ce concept remet en cause la notion de croissance en tant qu'accumulation de biens matériels et préfère la notion de développement dans le sens de « réalisation d'un potentiel » (Brooks, David, 1990). Le développement est avant tout la recherche de changements qualitatifs (éducation, bien-être, santé, etc.), ce qui ne résulte pas automatiquement d'une croissance économique. On admet maintenant que la croissance économique ne peut être indéfinie, du fait du caractère limité de la biosphère (Gendron C. et Révéret J.P., 2002).

Tel que le souligne David Brooks, la notion de « durable » doit être comprise dans le sens de « capacité de durer » et non pas, qui « doit durer à tout prix ». Il s'agit de veiller à la continuité du développement dans le temps, c'est-à-dire au bien-être des « générations futures ».

Enfin, il est important de préciser que le développement durable implique un travail interdisciplinaire. « Les stratégies, les politiques peuvent être ponctuelles ou sectorielles mais elles n'ont de vertu qu'explicitées dans le contexte d'une approche globale autour de systèmes économiques, écologiques et sociaux » (Antoine S., 1998).

COMMENT APPLIQUER CE CONCEPT AU DOMAINE DE L'AGRICULTURE?

En matière de développement durable de l'agriculture, le RNCREQ adhère à la définition de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui est la suivante : « le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable ». Cette définition mérite toutefois, elle aussi, des précisions.

² « Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins » (Notre avenir à tous, rapport de la commission Bruntland, 1987).

- ✓ Le développement durable de l'agriculture (ou agriculture durable) doit respecter le support naturel qu'il exploite, le sol, en favorisant sa régénération naturelle et en limitant son érosion, par des techniques appropriées. **Dans cette optique, la capacité de support du sol et le maintien de son intégrité (matière organique, minéraux, etc) doivent guider l'encadrement des pratiques.**
- ✓ Une agriculture durable doit s'assurer de maintenir une bonne qualité des eaux souterraines et de surface. **Cela fait appel encore à la notion de capacité de support mais aussi à la préservation de zones naturelles boisées et d'écosystème de larges bandes riveraines le long des cours d'eau et des lacs.**
- ✓ Les cultures elles-mêmes doivent s'intégrer à l'écosystème local : **elles doivent pour cela être diversifiées.**
- ✓ Le choix d'une agriculture durable se fera, d'un point de vue technique, par des incitatifs favorisant les exploitations ayant, à la base, de bonnes pratiques environnementales (écoconditionnalité). **La technologie, quand à elle, ne doit pas servir comme moyen de mitigation à des pratiques douteuses d'un point de vue environnemental (et souvent, par là même , social).**
- ✓ L'agriculture durable doit également être économiquement viable : il est désormais clair pour tous que la biosphère est un espace limité, avec des ressources limitées à leur capacité de régénération. La croissance illimitée est donc un leurre. Le maintien de la qualité des sols, de l'eau, des ressources végétales et animales est directement lié à la manière et à la vitesse dont ces ressources sont exploitées. Une croissance à tout prix dans le seul but du bénéfice économique à court terme entraîne une dégradation de l'environnement, déjà très avancée un peu partout dans le monde. Et pourtant l'être humain n'existe que grâce à cet environnement propice à la vie : eau, air, écosystèmes naturels. **Pour être économiquement viable, les produits qui sont issus des activités agricoles doivent internaliser l'ensemble des coûts des pratiques agricoles vers le respect du concept de juste prix. Dans cet esprit, l'évaluation de la rentabilité doit inclure les effets négatifs des pratiques agricoles sur l'eau, l'air, les sols, etc., c'est à dire « les anomalies » du développement économique (Gendon C. et Révéret JP, 2000).**
- ✓ Une agriculture durable doit enfin être socialement acceptable. En effet, elle inclut la notion d'équité et de justice sociale. Elle doit servir l'*intérêt général* au détriment d'intérêts particuliers. Mais pour aller plus loin, il faut souligner que l'agriculture durable doit mettre l'accent sur la *responsabilisation* des individus, des sociétés et des États, au contraire d'une déresponsabilisation par dilution des tâches, comme c'est souvent le cas. **Pour favoriser cela, les initiatives locales ayant des retombées locales doivent être privilégiées (plutôt qu'un développement provenant d'une source extérieure et dont les bénéfices sont exportés à l'extérieur).** Enfin, une agriculture socialement acceptable doit favoriser la cohabitation harmonieuse en zones rurales.

QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un exemple intéressant de politique d'agriculture durable est la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de la Commission européenne, qui vient d'être adoptée le 22 janvier dernier. « Les changements proposés (dans la réforme) laissent aux agriculteurs une souplesse maximale dans leurs choix de production ». Sa mise en œuvre permettrait « d'éliminer de la politique actuelle les mesures d'incitation nuisibles pour

l'environnement et encouragerait davantage les pratiques agricoles durables». Le commissaire en charge de l'agriculture, Franz Fishler, explique : « Cette réforme a comme seul objectif : donner un sens aux subventions agricoles. [...] La société, en effet, est prête à aider l'agriculture pourvu que les agriculteurs fournissent ce dont veulent les gens : des aliments sains, produits dans le respect de l'environnement et du bien-être animal ». Enfin, il précise que les décisions prises par Bruxelles imposent la réduction des paiements directs aux grandes exploitations (à partir de 2007) et un paiement unique par exploitation, indépendamment de la production.

On peut aussi citer quelques initiatives intéressantes au Québec. Certains conseils régionaux de l'environnement travaillent avec le milieu agricole dans différents projets comme la certification environnementale des fermes et leur accréditation à la norme ISO 14001 (Estrie, Chaudières-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec).

Le programme d'agriculture écologique de l'OSBL «Équiterre » vise à soutenir un type d'agriculture respectueux de l'environnement, des agriculteurs et de la santé humaine. Les projets d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC) créent un lien direct entre les consommateurs (partenaires) et des fermes biologiques locales. En échange de l'achat d'une part de la récolte à l'avance, les consommateurs reçoivent un panier de légumes, ou d'autres produits, livré régulièrement à un point de chute dans leur quartier. Les partenaires sont aussi invités à collaborer occasionnellement à l'organisation ou à donner un coup de main à la ferme. Actuellement, le réseau québécois des projets d'ASC inclut plus de 50 fermes et plusieurs milliers de partenaires (extrait tiré du site web d'Équiterre).

Enfin il existe au Québec 372 fermes biologiques (1,2% des fermes québécoises), ce qui place le Québec au troisième rang derrière la Saskatchewan et l'Ontario. Au niveau national, 2230 fermes ont déclaré des produits biologiques. La production biologique au Québec est la plus diversifiée, par rapport aux autres provinces du Canada. Outre la production du sirop d'érable, ce sont les fruits et légumes, ainsi que les produits récoltés en serres, qui occupent la plus grande part de cette production. Viennent ensuite les grandes cultures céréalières et les produits d'origine animale (viande, lait, œufs, fromage). Enfin, c'est dans la région de Chaudière-Appalaches que les fermes biologiques sont les plus nombreuses, essentiellement grâce aux érablières. La Montérégie vient au second rang (source : recensement de 2001 de Statistique Canada).

C. MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE PORCINE

«Il a fallu que l'élevage de porc devienne intensif dans plusieurs régions du Québec pour que s'ouvrent les yeux : la pollution n'est pas une exclusivité des usines situées en milieu urbain. Les activités agricoles peuvent en effet, elles aussi, causer des dommages à l'environnement et à la qualité de vie. [...] Depuis longtemps les agriculteurs élèvent des porcs et aucun drame n'a surgi tant qu'il s'agissait de quelques bêtes par ferme. Les ennuis ont commencé avec la concentration. Concentration de plusieurs centaines et maintenant milliers de bêtes dans une même porcherie, et concentration de plusieurs de ces porcheries dans une même zone. [...] Les voisins se plaignent des odeurs et affirment qu'elles sont parfois insoutenables. [...], le fumier ne trouve pas assez de débouchés et, pour diverses raisons, il contamine les eaux souterraines et de surface.»

- QUÉBEC SCIENCES, Février 1979

À lire ces quelques lignes qui ont aujourd'hui près de 25 ans, on croirait qu'elles ont été écrites hier. Comment se fait-il qu'une problématique déjà largement documentée à l'époque sur le plan scientifique, social et environnemental, n'ait pas été endiguée, et qu'au contraire, elle ait progressé significativement ? Comment se fait-il que 25 ans plus tard, on en soit encore à débattre des solutions à mettre en place pour la freiner ?

Pourtant, de nombreuses mesures ont été adoptées pour faire face à cette problématique. Mais malgré tous les efforts, le temps et l'argent investis jusqu'ici, force est de constater que les moyens que les Québécois se sont donnés pour lutter contre la pollution d'origine agricole n'ont pas donné les résultats escomptés. Malgré les multiples interventions de la part du MENV, du MAPAQ et de l'UPA, pourquoi n'a-t-on toujours pas mis un terme à ces problèmes environnementaux ?

Le RNCREQ est d'avis qu'avant d'énoncer ses recommandations dans le cadre de la présente audience, la commission du BAPE devra avoir pris soin de répondre à cette question.

Si la commission n'est pas en mesure d'expliquer les raisons de l'échec des stratégies du passé, et que par conséquent, elle n'en tient pas compte, la crédibilité de sa démarche et de ses recommandations en souffrira.

HISTORIQUE du cadre juridique au MENV

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement en 1972, toute une panoplie d'outils légaux, réglementaires et administratifs a été mis en place afin de mettre un terme aux impacts négatifs de la production porcine sur l'environnement et la qualité de vie, sans grands succès :

- En 1981, le Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale remplace les normes internes datant de 1973, règlement qui est modifié de façon successive par la suite : 1984, 1987 (Particularités dans L'Assomption), 1997 (RRPOA), et 2002 (REA).
- À cet élément central, on doit notamment ajouter les divers outils spécifiques suivants :
 - ✓ Le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement qui précise que certains projets agricoles majeurs doivent suivre la procédure prévue dans ce règlement.
 - ✓ Le Programme PAAGF (1988 – 1994).
 - ✓ Le Règlement sur le captage des eaux souterraines qui précise les normes de protection des prises d'eau potable.
 - ✓ La Loi sur les pesticides et le code de gestion des pesticides.
 - ✓ La liste de municipalités en surplus (1996).
 - ✓ La Loi portant restrictions relatives à la production porcine.

Pour accompagner la commission dans cette analyse, nous allons présenter, dans la prochaine section du mémoire, quelques éléments de réponses à cette question fondamentale.

D. POURQUOI CETTE PROBLÉMATIQUE PERSISTE-T-ELLE ?

LE LISIER : PROBLÈME OU SOLUTION ?

Le RNCREQ est d'avis qu'une première explication se trouve dans l'approche même qui a été privilégiée pour aborder la problématique. De façon générale, on s'est essentiellement attardé de manière ponctuelle et circonscrite à la gestion des déjections animales et à ses nuisances (la nuisance la plus perceptible, l'odeur, et dans une moindre mesure, la contamination de l'eau). Cette façon limitative d'aborder la problématique s'est conséquemment traduite par des outils visant principalement à atténuer les manifestations du problème, rarement sa source.

«Les CRE déplorent le fait que la consultation ne concerne que la question des odeurs, du bruit et de la poussière, alors que la pollution agricole est beaucoup plus préoccupante au niveau du sol et de l'eau.» - Extrait du Mémoire du RNCREQ devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, avril 1997.

Parce que c'est celui-là qui soulevait l'opinion publique, on a porté une attention démesurée à l'endroit des odeurs et par extension, à la gestion des lisiers. Et dans ce contexte, les déjections animales, autrefois perçues comme un élément indispensable à une saine agriculture, sont rapidement devenues un obstacle à son développement, un vulgaire déchet à gérer. Cette tendance se raffine d'ailleurs toujours puisqu'on en est maintenant réduit à gérer sur la base d'une norme unique, le niveau de phosphore (P_2O_5).

On pourrait faire un parallèle intéressant ici avec la problématique de la gestion des matières résiduelles. Nous n'avons toujours pas pris l'entière mesure de la valeur des résidus que l'on jette. Aussi longtemps qu'ils ne seront pas considérés comme des ressources à exploiter, le gaspillage se poursuivra grâce à un modèle qui intervient presque exclusivement en fin de cycle (déchets, sites d'enfouissement, transport, conflits d'usages, etc). Les véritables causes du problème ne reçoivent que peu d'attention alors que les effets de la problématique s'accroissent et commandent sans cesse de nouveaux efforts et de nouveaux investissements.

Dans la gestion de la problématique agricole, le RNCREQ estime que les déjections animales n'ont pas été considérées à leur juste valeur, c'est-à-dire avant tout comme une source d'éléments nutritifs à exploiter au bénéfice du système auquel ils appartiennent. Conséquemment, le contrôle de la pollution d'origine agricole ne s'est pas appuyé sur une réglementation qui favorise les processus naturels.

Voilà un premier élément que la commission devra prendre en considération au moment où elle aura à formuler ses recommandations.

UN MANQUE ÉVIDENT DE VOLONTÉ POLITIQUE

Selon le RNCREQ, une autre raison expliquant l'ampleur qu'a pris la problématique porcine malgré les efforts qui ont été consentis pour la contenir, se situe au niveau de l'engagement politique.

Le RNCREQ est en effet d'avis que la problématique a toujours souffert d'un manque de volonté politique et d'engagement formel à y mettre un terme, et ce, tant de la part du gouvernement (incluant le pallier municipal) que du côté de l'UPA.

Les principales manifestations de ce manque de volonté ont été les suivantes :

- ✓ Les programmes d'assainissement agricole mis de l'avant par les gouvernements à ce jour ont généralement reposé sur des mesures d'accompagnement axées largement sur une approche « d'auto-responsabilisation » des agriculteurs. Conséquemment, ces programmes n'ont eu que très peu d'impact sur les rejets agricoles dans l'environnement.
- ✓ Le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités à l'égard des règlements qu'il a mis en place. Le secteur agricole est particulièrement reconnu pour avoir souffert d'un laxisme évident dans l'application de la réglementation environnementale. Entre autres, le ministère de l'Environnement n'a jamais pu compter sur des effectifs professionnels suffisants pour qu'il puisse remplir sa mission au niveau de l'application et du contrôle des règlements en vigueur.
- ✓ Les cas de délinquance de la part de certains agriculteurs sont aussi le reflet, d'une certaine façon, de lacunes au niveau de l'engagement de ces derniers envers la résolution des problèmes (non-conformité des entreprises agricoles en regard de l'entreposage des fumiers, non-application de l'exigibilité du plan agroenvironnemental de fertilisation, non-respect des normes d'épandages, absence d'ententes d'épandages, élevage de cheptels en dépassement des certificats d'autorisation, etc.).
- ✓ Les nombreuses parties de bras de fers entre le gouvernement et les agriculteurs (on peut aussi ajouter ici les municipalités) se sont continuellement soldées grâce à des compromis qui ont le plus souvent conduit à des assouplissements importants des stratégies de réduction de pollution ou par de perpétuels retards dans la mise en application des règles.
- ✓ La problématique a souffert d'un manque d'efforts pour la recherche, les études d'impacts et le suivi, lesquels auraient permis d'avoir un meilleur portrait de la situation, et conséquemment, auraient facilité les interventions.
- ✓ L'action du gouvernement par ses divers ministères et agences et par ses lois, politiques, règlements, programmes, normes, directives n'a pas toujours la cohérence recherchée. Il s'agit d'une source de frustrations pour le monde agricole et parfois d'inefficacité face aux actions entreprises et des résultats visés.
- ✓ Enfin, il n'y a jamais eu de planification intégrée du développement agricole sur la base des considérations économiques, sociales et environnementales, avec le souci de déterminer la façon la plus appropriée de faire ce développement (quel est le meilleur endroit pour tel ou tel type d'élevage ou de culture, selon quel modèle il doit se développer, à partir de quels critères nous pourrions déterminer si nous avons atteint la capacité limite d'un territoire, etc).

Le RNCREQ considère aujourd'hui qu'il n'y a plus de compromis acceptable si l'on veut vraiment freiner cette problématique. Conséquemment, il faut un engagement formel de tous les acteurs impliqués, en commençant par la reconnaissance commune que la problématique existe.

PAS SUFFISAMMENT D'EFFORTS DE SENSIBILISATION

Le RNCREQ considère enfin qu'une des causes de l'échec de la stratégie de réduction de la pollution agricole se situe au niveau des efforts de sensibilisation. Les différentes mesures visant à résoudre la problématique n'ont pas été accompagnées d'efforts de sensibilisation suffisants auprès de la population, des agriculteurs et des décideurs.

Le RNCREQ est d'avis que le succès des mesures visant à endiguer les problèmes environnementaux attribuables aux activités agricoles n'est possible que si elles peuvent s'appuyer, au préalable, sur la tenue d'une vaste campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation du public, des agriculteurs et des décideurs (autant sur la problématique que sur les moyens pour y faire face). Chaque nouvelle mesure doit aussi être accompagnée par des efforts de sensibilisation et d'information.

Cette campagne doit viser deux objectifs fondamentaux :

- ✓ Que tous les Québécois comprennent les bouleversements non seulement environnementaux mais aussi socio-économiques entraînés par les activités agricoles et qu'ainsi, ils agissent personnellement pour réduire ces impacts (responsabilité individuelle).
- ✓ Que les Québécois donnent leur appui aux politiques et mesures qui sont adoptées pour résoudre la problématique (engagement collectif).

E. LES RECOMMANDATIONS DU RNCREQ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

MESURES GÉNÉRALES

Considérer les déjections animales comme un élément fondamental à valoriser pour réduire les impacts de la production porcine

- ✓ Le RNCREQ considère qu'il faut favoriser des pratiques de gestion des intrants qui favorisent leur efficacité et qui diminuent l'utilisation d'engrais minéraux (privilégier les sources de fertilisation provenant de l'intérieur du système, comme les fumiers, les produits du compostage, etc.). Afin de maximiser l'utilisation des fumiers comme matière fertilisante, une redevance à l'utilisation d'engrais minéraux devrait être instituée. Celle-ci inciterait les agriculteurs à n'utiliser que les quantités strictement requises et forcerait la substitution des engrais minéraux par les fumiers et lisiers.
- ✓ Le RNCREQ considère aussi qu'il est important d'encourager l'élevage sur litière. Le lisier, qu'il provienne d'élevage de porc, de vache ou d'un autre animal, demeure un engrais liquide qui ne permet pas l'accumulation de matière organique dans le sol et n'est pas souhaitable en regard des nuisances générées par son utilisation. La pratique de l'élevage sur litière permet d'éliminer la production de lisiers pour la remplacer par la production d'une litière dont le degré de compostage est très avancé. L'épandage de cette litière, en plus d'améliorer la texture des sols, est de nature à diminuer l'érosion due au ruissellement. Quoique la charge totale de phosphore produite par les élevages ne soit pas dépendante du mode de gestion des déjections, la diminution du ruissellement est de nature à diminuer de beaucoup les rejets de phosphore dans les cours d'eau. Des mesures d'aide financière pourraient compenser les coûts plus élevés de cette pratique (par exemple, en ciblant l'aide gouvernementale en faveur des pratiques de moindre impact environnemental).
- ✓ Il faut prôner une gestion alternative des fumiers. Dans les bassins en surplus, l'épandage des fumiers sur les terres en cultures est par définition insuffisant pour éliminer les quantités produites. Dans certaines régions, même si la gestion des fumiers répondait parfaitement aux besoins des cultures qu'on y pratique, il y aurait toujours des surplus. Pour cesser de polluer par les fumiers, il faut donc, soit réduire le nombre d'animaux dans un bassin donné, soit trouver des méthodes alternatives de traitement et de compostage des fumiers. Exceptionnellement, le RNCREQ considère qu'il faudra avoir recours aux technologies de traitement des lisiers dans ces régions. Cette mesure ne devra être permise que pour les régions en surplus et uniquement pour les surplus actuels. De plus, il faudra autant que possible favoriser le traitement sur place et non la concentration dans des méga-usines de traitement.
- ✓ Enfin, le RNCREQ considère qu'il est important de promouvoir des méthodes de traitement et d'utilisation des déjections animales qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre. (les émissions de CH₄ dues au traitement du fumier ont augmenté de 13% entre 1990 et 2000). L'importance de ces émissions doit aussi être prise en considération dans la planification du développement de l'agriculture.

Une volonté politique affirmée et les moyens appropriés

- ✓ Le RNCREQ considère que pour assurer le développement durable, y incluant celui de la production porcine, le gouvernement doit traduire cette volonté par une planification intégrée et cohérente. Conséquemment, le RNCREQ considère que le

gouvernement du Québec doit procéder à une réforme institutionnelle et juridique afin d'élever le processus québécois d'évaluation environnementale non seulement au niveau des projets, comme c'est actuellement le cas, mais aussi à celui des politiques et programmes. Cela permettra l'insertion des considérations d'environnement dès les premières étapes de tout exercice d'orientation et de planification et dans tous les secteurs d'activités de la société québécoise. . Il n'est pas normal par exemple que l'objectif de croissance du secteur agricole qui a été fixé lors de la Conférence gouvernementale sur l'agriculture et l'agroalimentaire de 1998 ait été établi sans aucune étude de faisabilité tant agronomique, économique, sociale qu'environnementale, et sans un plan cohérent de développement. Quelle est la capacité de support du territoire agricole québécois face à un tel objectif ? Quelles productions entend-on davantage développer pour les exportations ? Quels secteurs de la production agricole sont les plus susceptibles de contribuer au développement économique l'ensemble des régions du Québec tout en minimisant l'impact sur l'environnement ?

- ✓ Le RNCREQ considère aussi qu'il importe de mettre fin au laxisme dans l'application de la réglementation environnementale. Le gouvernement devra désormais appliquer de façon indéfectible la réglementation environnementale en vigueur. Conséquemment, des effectifs financiers et professionnels suffisants doivent être octroyés au ministère de l'Environnement pour qu'il puisse remplir sa mission au niveau de l'application et du contrôle des règlements en vigueur.
- ✓ Le RNCREQ milite depuis plusieurs années en faveur d'une utilisation accrue des instruments économiques pour la protection de l'environnement³. En effet, les instruments économiques et la fiscalité, en modifiant les prix et les signaux du marché, permettent de décourager certains modes de production et de consommation et d'en encourager d'autres qui entraînent une moindre dégradation de l'environnement. En agriculture, il nous apparaît notamment nécessaire de recourir au principe de l'éco-conditionnalité, qui consiste à subordonner à des critères environnementaux l'accès aux divers programmes d'aide offerts par l'État. Il est plus que nécessaire que les programmes d'aide financière et les diverses compensations provenant des fonds publics soient accordés en fonction du respect par les producteurs agricoles des normes environnementales. D'autres mesures utilisant les instruments économiques, qui permettent d'encourager les pratiques favorables à l'environnement et de pénaliser les mauvaises pratiques, devraient également venir appuyer les futures stratégies québécoises d'assainissement agricole.
- ✓ Le RNCREQ considère enfin que la réussite des mesures de réduction de la pollution agricole passe nécessairement par une meilleure coordination administrative entre les ministères (MAPAQ, MENV et Santé notamment).

Des efforts importants pour la formation et pour la sensibilisation

- ✓ Il importe aussi de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des consommateurs à l'importance de soutenir le développement d'une agriculture durable et d'y participer. Ce sont eux qui par leur choix de consommation (aliments parfaits au moindre coût peu importe le moment de l'année par exemple) impose des standards de production à grande échelle, faisant intervenir un haut niveau technologique et où la fertilisation et l'usage des pesticides est une nécessité. Il faut

³ LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, 1998, Étude réalisée pour le Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec.

modifier ces comportements si l'on souhaite améliorer les pratiques agricoles et réduire les impacts environnementaux.

- ✓ Il faut aussi accompagner davantage les agriculteurs par de la sensibilisation, de l'information et de la formation, particulièrement lorsque de nouvelles règles sont mises en place. Par exemple, afin de permettre aux producteurs et productrices d'appliquer une fertilisation adéquate de leurs cultures, le gouvernement devrait s'assurer qu'ils reçoivent une formation appropriée dans le domaine de la fertilisation organique des cultures et de la fertilisation minérale. Cela afin de s'assurer que tous et toutes soient en mesure d'appliquer des doses correctes et avec les bonnes techniques. Cette formation pourrait être une exigence dans la mise en place du principe d'écoconditionnalité.
- ✓ Le programme de formation des futurs exploitants agricoles doit intégrer le développement durable et les pratiques respectueuses de l'environnement.
- ✓ Le RNCREQ considère qu'il serait approprié de mettre en place un réseau de fermes vitrines pour assister les agriculteurs dans l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales, dans toutes les régions (en priorité dans les bassins-versants où le niveau de pollution est le plus élevé).

MESURES SPECIFIQUES

Le bassin versant comme unité de gestion

Par son dernier règlement sur les exploitation agricole (RÉA), le gouvernement a abandonné le concept de «municipalité en surplus» pour le remplacer par une gestion dite «ferme par ferme». Le RNCREQ considère que cette approche est plus acceptable. Toutefois, il manque à celle-ci un aspect fondamental, c'est-à-dire la prise en compte de la capacité globale du milieu en terme de nombre d'animaux selon les sols, le régime hydrique, etc. sur la base d'une unité de référence naturelle et pertinente telle un bassin versant. Le RNCREQ est d'avis que l'approche par bassin versant permettrait de lier directement la gestion des fumiers et leurs impacts sur la qualité des eaux en établissant, pour un bassin versant donné, la capacité de support en fumier des sols et des cultures (de faire en sorte que la concentration des élevages ne dépasse jamais la capacité limite du territoire à supporter les charges polluantes qui en découlent).

Appui à l'agriculture biologique

De plus en plus de consommateurs se soucient de la qualité de leur alimentation. L'introduction d'organismes génétiquement modifiés dans les aliments que nous consommons ainsi que les événements récents en Europe (vache folle, fièvre aphteuse) ont fait augmenter considérablement la demande de produits agricoles biologiques. L'industrie agroalimentaire se voit donc dans une position de pouvoir exploiter un créneau de marché dont l'importance ne cessera d'augmenter au cours des années. Le RNCREQ appuie le développement de ce type d'agriculture puisqu'elle utilise des pratiques culturales ayant un impact minimal sur l'environnement (travail minimal du sol, pas d'engrais minéraux, utilisation de fumiers et engrais verts, pas de pesticides). À cet égard, nous demandons au gouvernement de mettre en place des outils économiques pour favoriser ce mode de production. Notamment, nous réclamons que les outils financiers soient adaptés de sorte qu'ils puissent être accessibles aux entreprises en production biologique. Ce type d'agriculture, nettement plus performant sur le plan environnemental, doit cesser d'être le parent pauvre du financement agricole.

Protection des sols, des rives et cours d'eau

Pour assurer la conservation de la biodiversité tout autant que pour lutter contre la détérioration de la qualité des sols et de l'eau, le RNCREQ considère qu'il est nécessaire de maintenir des bandes de protection adéquates en bordures des cours d'eau. Toutefois, en l'absence d'une évaluation adéquate de l'efficacité et du pouvoir filtrant de cette bande, il est encore risqué de proposer une valeur à la taille que doit avoir cette bande. Conséquemment, la recherche et l'expérimentation doivent se poursuivre afin de déterminer la nature (type de couvert par exemple) et la largeur optimale que doit avoir cette zone.

D'ici là, il faut s'en remettre au principe de précaution et déterminer des valeurs conservatrices qui pourront assurer la protection des cours d'eau et des écosystèmes. Ces valeurs devront tenir compte de la nature du cours d'eau, du type de fertilisant, de la végétation pré-existante et des conditions édaphiques (pente, type de sol, exposition, etc.)

Réduire l'usage des pesticides

Les pesticides sont toxiques et on ne connaît pas leurs effets combinés à long terme sur la physiologie et sur la santé humaine en général. Il convient donc de réduire leur usage au

strict minimum. En ce domaine plus qu'en tout autre, les agriculteurs reçoivent des conseils en provenance du « vendeur d'intrant » qui n'a évidemment aucun intérêt à réduire ses ventes. Le gouvernement devrait supporter un effort de recherche pour déterminer et accentuer des pratiques qui minimiseraient l'usage des pesticides en fournissant des alternatives économiquement viables. Le RNCREQ considère qu'une taxe (redevance ?) dissuasive devrait être instituée sur ces produits.

Aménagement et planification

Comme nous l'avons déjà souligné plus tôt, le développement agricole québécois doit se faire de façon à intégrer la dimension de la planification régionale des aménagements et du développement du territoire agricole, et non pas uniquement au gré des promoteurs qui se présentent. Ainsi, le développement d'une agriculture durable devrait se faire en tenant compte de la capacité de support des sols d'une région et devrait, de plus, prendre en considération les autres usages jugés importants par la population locale.

À l'opposé, le RNCREQ continue de souhaiter que le gouvernement du Québec se donne les moyens de limiter le dézonage à la pièce du territoire agricole, qui au cours des dernières décennies, a été un facteur déterminant de l'étalement urbain, avec toutes les conséquences que cela entraîne, non seulement sur les activités agricoles, mais aussi sur l'environnement et l'économie.

Conclusion

Le RNCREQ est conscient que les recommandations qu'il présente à la commission ne sont pas exhaustives, et que par conséquent, elles ne permettront pas de régler toutes les facettes de la problématique. Toutefois, nous sommes d'avis que les principes qui sous-tendent la plupart de nos propositions sont de nature à amorcer un virage vers une agriculture plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Pour le RNCREQ, le développement durable de l'agriculture doit se réaliser à travers le souci de la conservation des ressources et de la biodiversité, et par des pratiques agricoles viables, saines, diversifiées, suffisantes aux besoins des Québécois, soutenables pour les autres acteurs du développement et favorisant l'occupation du territoire par des communautés rurales dynamiques.

**Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

1255, rue University, bureau 514
Montréal (Québec) H3B 3V8

Tél. : (514) 861-7022
Télec. : (514) 861-8949
Site Internet : www.rncreq.org
Courriel : Philippe.bourke@rncreq.org

© 2003